



POINT COMED-CFO



PROJET COMED-CFO

ARBITRAGE ET MEDICAL

- **Désignations**
 - Plafonnement des désignations à 3 matchs par week-end par arbitre,
 - Impossibilité de désigner un arbitres sur 3 rencontres le même jour, (matches handisport ou autres inclus).
 - Un arbitre peut refuser d'officier plus d'un match par WE, sans être exposé à aucune sanction.
- **Nécessité de mieux connaître les conditions de réalisation des dossiers médicaux**
 - Une enquête nationale en cours auprès des arbitres de CF
 - Mieux connaître les conditions dans lesquelles se font les contrôle médicaux
 - Améliorer les conditions de passation de ces examens

PROJET COMED-CFO

ARBITRAGE ET MEDICAL

- **Gestion des dossiers médicaux**

- Développement de FBI (onglet médical sur la fiche officiel des arbitres) permettant de suivre l'état de validation de leur dossier médical
 - saisie par les structures en charge de ces dossiers
- Les examens médicaux d'arbitres peuvent être passés à compter du **1^{er} juin** et sont valables pour la saison à venir
- La validation médicale d'un arbitre s'étend jusqu'au 30 septembre de la saison suivante
 - Désignation possible en pré saison et avant les tests physiques à condition d'être licencié.
- Les tests physiques doivent se faire après validation du dossier médical pour la saison en cours
- Les arbitres à partir du groupe de Pré National échouant aux tests physiques obligatoires lors du stage de début de saison ne peuvent plus officier avant le rattrapage
- Un arbitre validé médicalement et changeant de niveau en cours de saison reste validé médicalement. Il peut officier à son nouveau niveau sans devoir passer d'examens complémentaires (sauf s'il a plus de 35 ans).



FFBB

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
BASKETBALL

117 RUE DU CHÂTEAU DES RENTIERS - 75013 PARIS
T 01 53 94 25 00 - F 01 53 94 26 80